



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
**Commune d'Aubergenville**

2015/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 12-02-2015 – Délibération A1 – 15-001  
5-7 Intercommunalité

**AN 2015**  
**15-001**

**Département des Yvelines**  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille QUINZE, le 12 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Dominique BELHOMME, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Pascal ANDRE, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Gilles LECOLE  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. Philippe LEYMARIE

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

**DATE DE LA CONVOCATION :**  
06/02/2015

**DATE D’AFFICHAGE :**  
06/02/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**  
En exercice 33  
Présents 28  
Votants 33

**OBJET : MODE DE PARTICIPATION FINANCIERE AU SIDECOM**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du Comité Syndical du Syndicat intercommunal pour le développement de la communication (SIDECOM) du 5 février 2015 portant décision de fiscaliser la totalité des contributions de ses communes membres,

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 17/02/2015**

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150217-DEL15\_001-DE

Considérant que jusqu'à présent, la Commune d'Aubergenville participe au financement du SIDECOM par voie budgétaire,

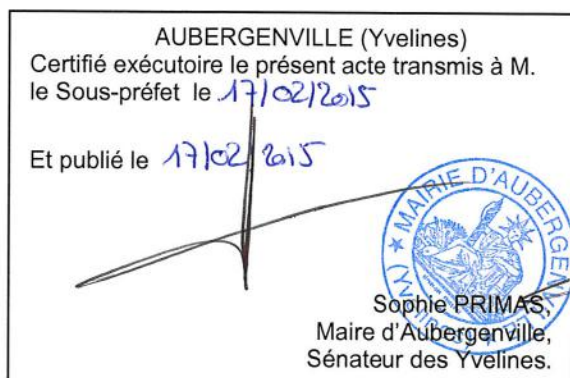
Considérant qu'elle souhaite poursuivre le versement de sa participation dans ce sens,

Considérant l'avis favorable et unanime de la commission Finances - Urbanisme réunie le 5 février 2015,



Après avoir entendu l'exposé de Mme Virginie MEUNIER, Adjointe au Maire déléguée à la Communication, au Développement numérique et à l'Informatique, déléguée titulaire du SIDECOM,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés** (32 voix Pour, 1 Abstention : P. GOMMARD),

- **Décide de s'opposer** à la fiscalisation de sa participation financière au Syndicat Intercommunal pour le Développement de la Communication de Saint-Germain-en-Laye (SIDECOM),
- **Demande** que la Ville poursuive le versement de sa participation financière au SIDECOM par voie budgétaire,
- **Précise** que les crédits budgétaires nécessaires au financement sont prévus au budget principal 2015.
- **Confirme** que la présente délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Monsieur le Trésorier Principal.
  - Monsieur le Président du SIDECOM



Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
**Commune d'Aubergenville**

2015/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 12-02-2015 – Délibération A1 – 15-002  
7-9 Prise de participations

**AN 2015**  
**15-002**

**Département des Yvelines**  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille QUINZE, le 12 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Dominique BELHOMME, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Pascal ANDRE, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Gilles LECOLE  
M. Frédéric GROSOILLOT, procuration à M. Philippe LEYMARIE

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

06/02/2015

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	28
Votants	33

### **DATE D'AFFICHAGE :**

06/02/2015

**OBJET : SEM TERRITOIRE VAL DE SEINE – VALIDATION DU PRINCIPE DE TRANSFORMATION DE LA SOCIETE D'ECONOMIE MIXTE EN SOCIETE PUBLIQUE LOCALE ET ACQUISITION DE PARTS SOCIALES**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions de l'article 1521-1,

Vu la loi NRE Nouvelles Régularisations Economiques n°2001-420 du 15 mai 2001,

**REÇU EN PREFECTURE**

le 17/02/2015

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-2015 0217-DEL 15\_002-DE

Vu la loi n°2002-1 du 2 janvier 2002 tendant à moderniser le statut des Sociétés d'Economies Mixtes,

Vu la délibération du 30 juin 1989 décidant la création d'une Société d'Economie Mixte,

Vu les statuts de la Société d'Economie Mixte Territoires Val de Seine (SEM TVS),

Vu le procès-verbal du Conseil d'Administration de la SEM TVS du 10 novembre 2014,

Considérant le projet de transformation de la SEM TVS en Société Publique Locale,

Considérant l'accord des actionnaires de la SEM Territoires Val de Seine,

Considérant que ce principe doit être approuvé par la Ville,


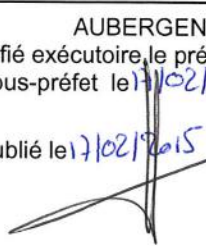
*Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 5 février 2015,*

*Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés** (30 voix Pour, 3 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD),



- **Valide** le principe de la transformation de la Société d'Economie Mixte Territoires Val de Seine (SEM TVS) en Société Publique Locale,
- **Décide** l'acquisition de :
  - o 47 parts sociales de la SEM TVS appartenant à la Société SEPUR au prix unitaire de 600 €, soit un montant total de 28 200 €
  - o 80 parts sociales de la SEM TVS appartenant à la Société CARREFOUR HYPERMARCHÉS au prix unitaire de 600 €, soit un montant total de 48 000 €
  - o 8 parts sociales de la SEM TVS appartenant à M. MATUSZIEWSKI au prix unitaire de 600 €, soit un montant total de 4 800 €.
- **Autorise** Madame le Maire à signer les actes afférents à ces acquisitions,
- **Dit** que les crédits nécessaires sont prévus au budget principal 2015,
- **Confirme** que la délibération sera adressée à :
  - Monsieur le Sous-préfet de Mantes-la-Jolie,
  - Monsieur le Trésorier Principal,
  - La SEM Territoires Val de Seine,
  - La Société SEPUR,
  - La Société CARREFOUR HYPERMARCHÉS,
  - Monsieur MATUSZIEWSKI.

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire, le présent acte transmis à M.  
le Sous-préfet le 17/02/2015  
Et publié le 17/02/2015



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE  
le 17/02/2015  
Application agréée E-legalite.com





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
**Commune d'Aubergenville**

2015/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 12-02-2015 – Délibération B1 – 15-003  
1-1 Marchés publics

**AN 2015**  
**15-003**

**Département des Yvelines**  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille QUINZE, le 12 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Dominique BELHOMME, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Pascal ANDRE, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Gilles LECOLE  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

#### **DATE DE LA CONVOCATION :**

06/02/2015

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	28
Votants	33

#### **DATE D’AFFICHAGE :**

06/02/2015

**OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT  
D'ELECTRICITE COORDONNE PAR LE SYNDICAT D'ENERGIE DES  
YVELINES (SEY)**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics, notamment son article 8,

Vu le Code de l'énergie,

Vu la directive européenne n°2009/72/CE du 13 juillet 2009 concernant les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité,

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2015

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-2015 0217-DEL 15\_003-DE

Vu la loi consommation du 17 mars 2014,

Vu l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité approuvé par le Comité du Syndicat d'Énergie des Yvelines (SEY) le 11 décembre 2014,

Considérant l'obligation pour les acheteurs publics de choisir un fournisseur d'électricité après mise en concurrence,

Considérant la suppression des tarifs réglementés de vente d'électricité,

Considérant que le regroupement permet d'effectuer plus efficacement les opérations de mise en concurrence et ainsi d'obtenir de meilleurs prix,

Considérant que le SEY se propose d'être le coordonnateur du groupement,

Considérant que la commune d'Aubergenville a des besoins en matière d'achat d'électricité pour ses bâtiments communaux,

Considérant l'intérêt de la commune d'Aubergenville d'adhérer à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité pour ses propres besoins,

*Après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvia PADIOU, Adjointe au Maire déléguée aux Transports, Affaires générales et Qualité des services publics, déléguée titulaire du SEY,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés** (30 voix Pour, 3 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, P. GOMMARD),

- **Décide d'adhérer** au groupement de commandes d'achat d'électricité du Syndicat d'Énergie des Yvelines.

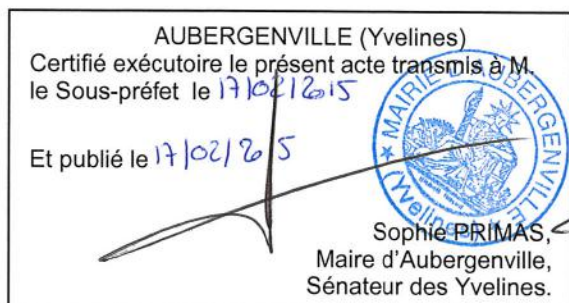
- **Approuve** l'acte constitutif du groupement de commandes pour l'achat d'électricité coordonné par le Syndicat d'Énergie des Yvelines.

- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à prendre toute mesure nécessaire à l'exécution de la présente délibération.



- **Approuve** la participation financière (calculée suivant la formule définie dans l'acte constitutif susvisé) aux frais de fonctionnement du groupement de commandes et d'imputer ces dépenses sur le budget de l'exercice correspondant,

- **Donne mandat** au Président du Syndicat d'Énergie des Yvelines pour signer et notifier les marchés ou accords-cadres dont la commune d'Aubergenville sera partie prenante,

- **S'engage** à exécuter, avec la ou les entreprises retenues, les marchés, accords-cadres ou marchés subséquents dont la commune d'Aubergenville sera partie prenante, et à régler les sommes dues au titre des marchés.



*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE  
le 17/02/2015

Application agréée E-legalite.com





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
**Commune d'Aubergenville**

2015/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 12-02-2015 – Délibération C1 – 15-004  
1-4 Autres types de contrat

**AN 2015**  
**15-004**

**Département des Yvelines**  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille QUINZE, le 12 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Dominique BELHOMME, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Pascal ANDRE, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Gilles LECOLE  
M. Frédéric GROSOILLOT, procuration à M. Philippe LEYMARIE

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

06/02/2015

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	28
Votants	33

### **DATE D'AFFICHAGE :**

06/02/2015

**OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SAFER POUR UNE  
OPERATION D'AMENAGEMENT AGRICOLE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de convention de partenariat proposé par la Société d'Aménagement Foncier et d'Etablissement Rural (SAFER) d'Ile de France pour la maîtrise foncière ainsi que l'aménagement de jardins familiaux et l'installation d'une nouvelle activité agricole,

**REÇU EN PREFECTURE**

le 17/02/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150217-DEL15\_004-DE

Considérant le projet d'aménagement de jardins familiaux inscrit au Plan Local d'Urbanisme, sur des parcelles situées en zone agricole où la Commune ne dispose pas des outils nécessaires à la maîtrise foncière,

Considérant que ce projet peut être compatible avec l'installation d'une nouvelle activité agricole et que la SAFER peut assurer la maîtrise foncière et la sélection d'un éventuel candidat,


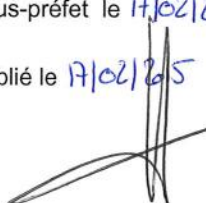
*Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 5 février 2015,*

*Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés** (32 voix Pour, 1 Abstention : P. GOMMARD),



- **Autorise Madame le Maire, ou son représentant, à signer** une convention de partenariat avec la SAFER pour l'achat ainsi que l'aménagement de jardins familiaux et l'installation d'une nouvelle activité agricole sur les parcelles cadastrées AW n°247, 248, 250, 251, 254, 255, 258, 311, 316, 317, 411, 413, 415, 417, 419, 421, 423, 425, 427, 429, 431, 433, 435, 438, 440, 442, 444, 446, 477, 478, 479, 480 représentant 33 368 m<sup>2</sup>,
- **Dit** que l'ensemble des dépenses est inscrit au budget de la commune.

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.  
le Sous-préfet le 17/02/2015  
Et publié le 17/02/2015



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2015

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-2015 0217-DEL 15\_004-DE





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
**Commune d'Aubergenville**

2015/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 12-02-2015 – Délibération C2 – 15-005  
1-4 Autres types de contrat

**AN 2015**  
**15-005**

**Département des Yvelines**  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille QUINZE, le 12 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Dominique BELHOMME, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Pascal ANDRE, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Gilles LECOLE  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. Philippe LEYMARIE

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

**DATE DE LA CONVOCATION :**  
06/02/2015

**DATE D’AFFICHAGE :**  
06/02/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**  
En exercice 33  
Présents 28  
Votants 33

**OBJET : ADHESION AU CONSEIL D'ARCHITECTURE, D'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT DES YVELINES (CAUE 78)**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'Architecture,

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 17/02/2015**

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150217-DEL15\_005-DE

Considérant que la Commune d'Aubergenville souhaite soutenir, par son adhésion, l'action du conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines et bénéficier des services réservés à ses adhérents,

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 5 février 2015,

Après avoir entendu l'exposé de M. Philippe LEYMARIE, Adjoint au Maire délégué aux Finances et à l'Urbanisme,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),



- **Décide** d'adhérer au Conseil d'architecture d'urbanisme et de l'environnement des Yvelines (CAUE 78),
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à cette adhésion,
- **Dit** que l'ensemble des dépenses est inscrit au budget de la Commune.

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.  
le Sous-préfet le 17/02/2015  
Et publié le 17/02/2015



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2015

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-2015 0217-DEL 15\_005-DE





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
**Commune d'Aubergenville**

2015/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 12-02-2015 – Délibération C3 – 15-006  
1-4 Autres types de contrat

**AN 2015**  
**15-006**

**Département des Yvelines**  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille QUINZE, le 12 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Dominique BELHOMME, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Pascal ANDRE, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Gilles LECOLE  
M. Frédéric GROSOILLOT, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

#### **DATE DE LA CONVOCATION :**

06/02/2015

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	28
Votants	33

#### **DATE D’AFFICHAGE :**

06/02/2015

**OBJET : ADHESION A L'AGENCE DEPARTEMENTALE D'INFORMATION SUR LE LOGEMENT (ADIL 78)**

### **Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Considérant que la Commune d'Aubergenville souhaite soutenir, par son adhésion, l'action de l'Agence Départementale d'Information sur le Logement en faveur des propriétaires et des locataires,

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2015

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-2015 0217-DEL 15\_006-DE

Considérant l'avis favorable et unanime de la Commission Finances – Urbanisme réunie le 5 février 2015,

Après avoir entendu l'exposé de M. Didier JAHIER, Conseiller Municipal,

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (33 voix Pour),**



- **Décide d'adhérer** à l'Agence Départementale d'Information sur le Logement (ADIL 78),
- **Autorise** Madame le Maire ou son représentant à signer les documents nécessaires à cette adhésion,
- **Dit** que l'ensemble des dépenses est inscrit au budget de la Commune.

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.  
le Sous-préfet le 17/02/2015  
Et publié le 17/02/2015



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2015

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-2015 0217-DEL 15\_006-DE





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
**Commune d'Aubergenville**

2015/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 12-02-2015 – Délibération D1 – 15-007  
1-1 Marchés publics

**AN 2015**  
**15-007**

**Département des Yvelines**  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

*L'an deux mille QUINZE, le 12 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.*

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Dominique BELHOMME, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Pascal ANDRE, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Gilles LECOLE  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

#### **DATE DE LA CONVOCATION :**

06/02/2015

#### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	28
Votants	33

#### **DATE D'AFFICHAGE :**

06/02/2015

**OBJET : ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES DU CENTRE  
INTERDEPARTEMENTAL DE GESTION DE LA GRANDE COURONNE  
POUR LES ASSURANCES IARD**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code des marchés publics,

**REÇU EN PREFECTURE**

le 17/02/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150217-DEL15\_007-DE

Considérant la convention constitutive du groupement de commandes pour les assurances IARD proposée par le Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) de la Grande couronne qui aura pour effet la passation, pour le compte des membres du groupement, des marchés de prestations de services : assurances dommages aux biens, assurance responsabilité civile, assurance flotte automobile, assurance protection juridique et protection fonctionnelle,

Considérant que cette démarche s'inscrit dans une logique de simplification administrative et d'économie financière,

Considérant que la mission du CIG Grande couronne comme coordonnateur ne donnera pas lieu à rémunération et que seuls les frais de procédure de mise en concurrence et autres frais seront refacturés aux membres du groupement selon un barème défini au regard de la strate de population et de l'affiliation au centre de gestion,

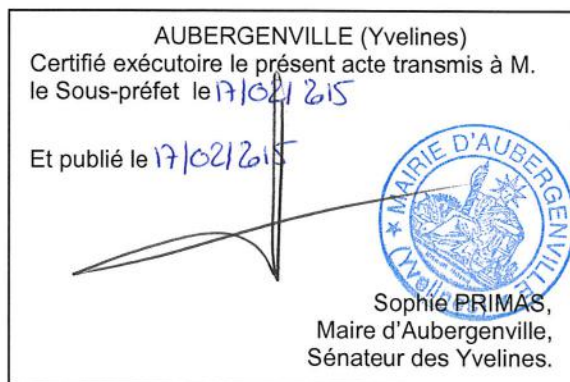
Considérant que le coût d'élèvera pour la ville d'Aubergenville à 1 726 euros (strate 10 001 à 20 000 habitants),

Considérant que les contrats d'assurances arriveront à échéance le 31 décembre 2015 et qu'il convient de relancer courant 2015 une nouvelle consultation, pour attribution des marchés prenant effet au 1<sup>er</sup> janvier 2016,

*Après avoir entendu l'exposé de Madame Sylvia PADIOU, Adjointe au Maire déléguée au aux Transports, Affaires générales et qualité des services publics,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité des suffrages exprimés** (32 voix Pour, 1 Abstention : P. GOMMARD),

- **Décide d'adhérer** en 2015 au groupement de commandes du CIG Grande couronne pour les contrats d'assurances IARD de 2016 à 2019 inclus,
- **Approuve** la convention constitutive du groupement de commandes du CIG Grande couronne, coordonnateur du groupement, l'habilitant à signer et à notifier les marchés selon les modalités fixées dans ladite convention,
- **Autorise Madame le Maire à signer** la convention constitutive de groupement de commandes,
- **Dit** que les dépenses correspondantes seront prévues au budget communal.



*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
**Commune d'Aubergenville**

2015/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 12-02-2015 – Délibération D2 – 15-008  
5-3 Désignation de représentants

**AN 2015**  
**15-008**

**Département des Yvelines**  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille QUINZE, le 12 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Dominique BELHOMME, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Pascal ANDRE, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Gilles LECOLE  
M. Frédéric GROSOILLOT, procuration à M. Philippe LEYMARIE

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

**DATE DE LA CONVOCATION :**  
06/02/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**  
En exercice 33  
Présents 28  
Votants 33

**DATE D'AFFICHAGE :**  
06/02/2015

**OBJET : DESIGNATION D'UN DELEGUE REPRESENTANT LE CONSEIL  
MUNICIPAL AU SEIN DU CONSEIL D'AMINISTRATION DU COLLEGE  
ARTHUR RIMBAUD**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L2121-33,

Vu le Code de l'éducation, et notamment son article R421-16,

**REÇU EN PREFECTURE**

le 17/02/2015

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-2015 0217-DEL 15\_008-DE

Vu le décret n°2014-1236 du 24 octobre 2014 relatif à la composition du conseil d'administration des établissements publics locaux d'enseignement,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°14-029 du 16 avril 2014 portant élection des représentants du Conseil Municipal au sein du Conseil d'Administration du collège Arthur Rimbaud,

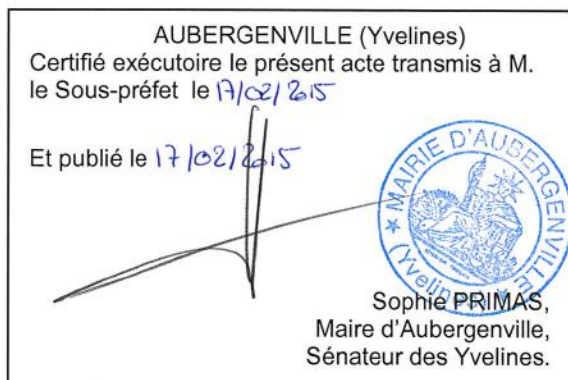
Considérant que la réglementation prévoit dorénavant la désignation de deux représentants de la Commune siège de l'établissement ou, lorsqu'il existe un établissement public de coopération intercommunale, en l'occurrence la CCSM, un représentant de cet EPCI et un représentant de la Commune,

Considérant qu'il convient donc de procéder à la désignation du représentant de la Commune appelé à siéger au Conseil d'Administration du collège Arthur Rimbaud,

Après avoir entendu l'exposé de Madame Claudine ARNOUD, Adjointe au Maire déléguée aux Affaires scolaires,

**Après en avoir délibéré,**

- **Décide à l'unanimité (30 voix Pour) de procéder** au scrutin public, pour la désignation de son représentant au sein du Conseil d'Administration du collège Arthur Rimbaud,
- **Dit que Monsieur Guy ESCRINER a été élu à l'unanimité des suffrages exprimés** (30 voix Pour, 3 Abstentions : M. ZERKOUN, M. TAZDAIT, M. GOMMARD)



Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
**Commune d'Aubergenville**

2015/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 12-02-2015 – Délibération E1 – 15-009  
4-1 Personnels titulaires et stagiaires de la FPT

**AN 2015**  
**15-009**

**Département des Yvelines**  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille QUINZE, le 12 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Dominique BELHOMME, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Pascal ANDRE, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Gilles LECOLE  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. Philippe LEYMARIE

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

### **DATE DE LA CONVOCATION :**

06/02/2015

### **NOMBRE DE CONSEILLERS :**

En exercice	33
Présents	28
Votants	33

### **DATE D’AFFICHAGE :**

06/02/2015

**OBJET : MODIFICATION DU TABLEAU DES EFFECTIFS – CREATION DE POSTES**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2015

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-2015 0217-DEL 15\_009-DE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le tableau des effectifs,

Considérant qu'il convient d'apporter des modifications au tableau des effectifs,



*Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (30 voix Pour),**

- **Décide la création** des postes suivants :
  - o Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe : 1
  - o ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> classe : 1



*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 17/02/2015

Application agréée E-legalite.com

078-2178 00291-2015 0217-DEL 15\_009-DE





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
**Commune d'Aubergenville**

2015/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 12-02-2015 – Délibération E2 – 15-010  
4-5 Régime indemnitaire

**AN 2015**  
**15-010**

**Département des Yvelines**  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille QUINZE, le 12 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Dominique BELHOMME, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Pascal ANDRE, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Gilles LECOLE  
M. Frédéric GROSBOILLOT, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

**DATE DE LA CONVOCATION :**  
06/02/2015

**DATE D'AFFICHAGE :**  
06/02/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**  
En exercice 33  
Présents 28  
Votants 33

**OBJET : MISE A JOUR DU REGIME INDEMNITAIRE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**REÇU EN PREFECTURE**

**Le 02/03/2015**

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150212-DELI15\_010-DE

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu les décrets n°91-875 du 6 septembre 1991 et n°97-1223 du 26 décembre 1997 modifié par le décret 2012-1457 du 24 décembre 2012 portant création d'une indemnité d'exercice de missions des préfetures,

Vu l'arrêté du 24 décembre 2012 fixant les montants de référence de l'indemnité d'exercice des missions des préfetures,

Vu le décret n°2002-1105 du 30 août 2002 modifié en dernier lieu par le décret n°2012-1504 du 27 décembre 2012 pour les conseillers et assistants sociaux éducatifs,

Vu l'arrêté ministériel du 30 août 2002,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°09-103 en date du 15 décembre 2009,

*Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**- Décide de modifier le régime indemnitaire existant et d'instaurer :**

- *Une indemnité d'exercice de missions des préfetures des personnels de la filière sanitaire et sociale*

Elle est attribuée dans des conditions identiques à celle des autres filières. Les bénéficiaires de l'indemnité d'exercice de missions des préfetures des personnels de la filière sanitaire et sociale sont les agents titulaires, stagiaires et non titulaires relevant des cadres d'emplois énoncés ci-après :

CADRES D'EMPLOIS	MONTANT ANNUEL DE REF.	COEFF MAXIMUM	CREDIT GLOBAL MAXIMUM AUTORISE
Conseillers socio-éducatifs	1 885 €	3	3 657 €
Assistants socio-éducatifs	1 219 €		

- *Indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires*

Les bénéficiaires de l'indemnité forfaitaire représentative de sujétions et de travaux supplémentaires sont les agents titulaires, stagiaires et non titulaires relevant des cadres d'emplois des conseillers et des assistants socio-éducatifs

GRADES	MONTANT MOYEN ANNUEL*	COEFF MAXIMUM	CREDIT GLOBAL MAXIMUM AUTORISE
Conseillers socio-éducatifs	1 300 €	7	5 250 €
Assistants socio-éducatifs principaux	1 050 €		
Assistants socio-éducatifs	950 €		

REÇU EN PREFECTURE

Le 02/03/2015

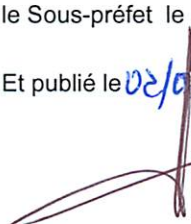
Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150212-DEL I15\_010-DE




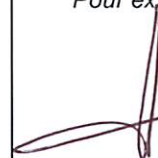
- **Dit**
  - o que le montant des indemnités pourra être révisé en cours d'année,
  - o que le versement des primes et indemnités, fixées par la présente délibération, sera effectué mensuellement,
- **Précise** que les primes et indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur,
- **Dit** que les dépenses correspondantes sont prévues au budget 2015.

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.  
le Sous-préfet le 02/03/2015  
Et publié le 02/03/2015



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

REÇU EN PREFECTURE

le 02/03/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150212-DELI15\_010-DE



République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
**Commune d'Aubergenville**

2015/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 12-02-2015 – Délibération E3 – 15-011  
4-5 Régime indemnitaire

**AN 2015**  
**15-011**

**Département des Yvelines**  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille QUINZE, le 12 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

### **Absents ayant donné procuration :**

M. Dominique BELHOMME, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Pascal ANDRE, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Gilles LECOLE  
M. Frédéric GROSBILLOT, procuration à M. Philippe LEYMARIE

### **Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

**DATE DE LA CONVOCATION :**  
06/02/2015

**DATE D'AFFICHAGE :**  
06/02/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**  
En exercice 33  
Présents 28  
Votants 33

**OBJET : MISE A JOUR DU REGIME DES INDEMNITES D'ASTREINTE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le budget communal,

Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

**REÇU EN PREFECTURE**

**le 17/02/2015**

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150217-DEL15\_011-DE



Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires et notamment son article 20,

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2001.623 du 12 juillet 2001 pris pour l'application de l'article 7-1 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 et relatif à l'aménagement et à la réduction du temps de travail dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2005-542 du 19 mai 2005 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des permanences dans la Fonction Publique Territoriale,

Vu le décret n°2002-147 du 7 février 2002 relatif aux modalités de rémunération ou de compensation des astreintes et des interventions de certains personnels gérés par la direction générale de l'administration du ministère de l'intérieur,

Vu le décret n°2003-363 du 15 avril 2003 relatif à l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du Ministère de l'équipement, des transports, du logement, du tourisme et de la mer,

Vu l'arrêté du 24 août 2006 fixant les taux de l'indemnité d'astreinte attribuée à certains agents du Ministère des transports, de l'équipement, du tourisme et de la mer,

Vu la délibération du Conseil Municipal n°11-110 du 14 décembre 2011 relative à la mise à jour des indemnités d'astreinte,

Considérant la nécessité de mettre à jour le régime des indemnités d'astreintes,

*Après avoir entendu l'exposé de Madame le Maire,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (30 voix Pour),**


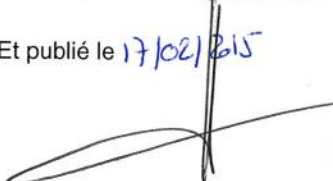
- **Décide d'instituer** les astreintes de décision indemnisées selon les modalités suivantes :

Filière	Type	Semaine complète	Nuit entre lundi et samedi ou nuit suivant une récupération >=10h/<10h	Vendredi soir au lundi matin	Samedi	Dimanche ou jour férié
Technique	Décision	74,74€	5.04€/4.04€	54.64€	17.43€	21.69€

- **Précise :**
  - o que ces montants sont majorés de 50% lorsque l'agent est prévenu de sa mise en astreinte pour une période donnée moins de quinze jours francs avant le début de cette période,

- o et que les indemnités susvisées seront revalorisées en fonction des textes en vigueur,
- **Dit** que l'ensemble de ces dispositions sont applicables aux agents titulaires, stagiaires et non titulaires.

AUBERGENVILLE (Yvelines)  
Certifié exécutoire le présent acte transmis à M.  
le Sous-préfet le 17/02/2015  
Et publié le 17/02/2015



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.

*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.





République Française  
Liberté Egalité Fraternité  
**Commune d'Aubergenville**

2015/  
Commune d'Aubergenville  
Conseil Municipal du 12-02-2015 – Délibération F1 – 15-012  
7-5 Subventions

**AN 2015**  
**15-012**

**Département des Yvelines**  
Arrondissement de Mantes-la-Jolie  
Canton d'Aubergenville

## **EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

### **DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUBERGENVILLE**

**L'an deux mille QUINZE, le 12 février, à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Mme Sophie PRIMAS, Maire d'Aubergenville, Sénateur des Yvelines.**

#### **Présents :**

Mme Sophie PRIMAS, Mme Virginie MEUNIER, M. Thierry MONTANGERAND, Mme Sylvia PADIOU, M. Philippe LEYMARIE, Mme Fabienne PAULIN, M. Armand MACHADO, Mme Claudine ARNOUD, M. Bernard GRIGY, Mme Denise AMBLARD, M. Gilles LECOLE, Mme Marie-Christine LOZACH, Mme Armène ISIDORE, M. Joël DANIEL, Mme Françoise HUENTZ, M. André GODINEAU, M. Edward DANGELOT, Mme Laurence DENAND, Mme Nadette PRUVOST, M. Didier JAHIER, Mme Valérie MASSICOT, M. Guy ESCRINIER, Mme Isabelle CHALMANDRIER, Mme Agnès CHEVALIER, M. Claude VANNYMEERSCH, M. Mohamed ZERKOUN, M. Marc TAZDAIT, M. Philippe GOMMARD.

#### **Absents ayant donné procuration :**

M. Dominique BELHOMME, procuration à M. Bernard GRIGY  
M. Pascal ANDRE, procuration à Mme Virginie MEUNIER  
Mme Rachida ABDELOUAHED, procuration à M. Thierry MONTANGERAND  
M. Sébastien GUERIN, procuration à M. Gilles LECOLE  
M. Frédéric GROSOILLOT, procuration à M. Philippe LEYMARIE

**Madame Sylvia PADIOU est élue secrétaire de séance**

**DATE DE LA CONVOCATION :**  
06/02/2015

**DATE D'AFFICHAGE :**  
06/02/2015

**NOMBRE DE CONSEILLERS :**  
En exercice 33  
Présents 28  
Votants 33

**OBJET : REVERSEMENT DE LA SUBVENTION AU TITRE DU CONTRAT SOCIAL DE TERRITOIRE A L'ASSOCIATION PREVENTION REUSSITE SCOLAIRE**

**Le Conseil Municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Contrat Social de Territoire (CST) signé le 28 novembre 2014 entre le Conseil Général et la ville d'Aubergenville,

Considérant que le Contrat Social de Territoire génère la mise en place d'actions nouvelles et les financements inhérents,

**REÇU EN PREFECTURE**

le 17/02/2015

Application agréée E-legalite.com

078-217800291-20150217-DEL15\_012-DE

Considérant que le Conseil Général soutient notamment, dans le cadre de la prévention pour accompagner les enfants et leurs familles sur les problèmes éducatifs et de parentalité, des initiatives développées par les services municipaux et par l'Association Prévention Réussite Scolaire (APRS),

Considérant que pour cette thématique, la Ville est attributaire, pour l'exercice 2014, d'une enveloppe globale de 33 900 euros se décomposant comme suit :

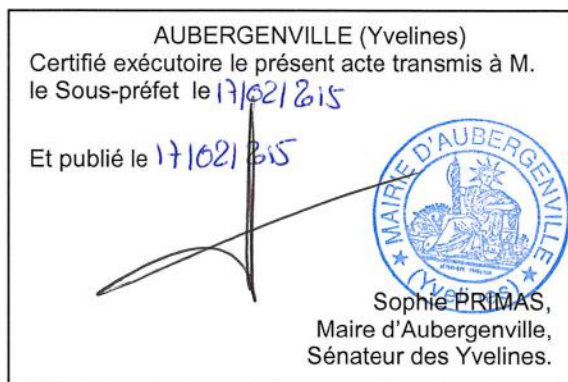
- pour l'action « Rentrée scolaire à l'honneur » : 1 500 €,
- pour l'action « Réseau - Grandir Ensemble » :
  - 12 000 euros pour l'action de la Capsule
  - 12 000 euros pour l'action Espace Jeunes
  - 3 000 euros par l'action CLAS de la Maison de Tous
  - et 5 400 euros pour l'action CLAS de l'APRS,

Considérant qu'il y a lieu de reverser la subvention de 5 400 € à l'APRS,

*Après avoir entendu l'exposé de Monsieur Thierry MONTANGERAND, Adjoint au Maire délégué à la Jeunesse, Politique et Action sociales,*

**Après en avoir délibéré, à l'unanimité (30 voix Pour),**

- **Autorise Madame le Maire à reverser** à l'Association Prévention Réussite Scolaire, le montant de l'enveloppe financière de 5 400 € attribuée en 2014 par le Conseil Général dans le cadre du CST.



*Fait et délibéré en séance,  
Les jour, mois et an susdits,  
Pour extrait conforme au registre*



Sophie PRIMAS,  
Maire d'Aubergenville,  
Sénateur des Yvelines.